

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 65 (1939)  
**Heft:** 21

## Vereinsnachrichten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

*Communiqué du Comité central.*

### VIII<sup>me</sup> Concours de la Fondation Geiser.<sup>1</sup>

L'Assemblée générale dans laquelle l'ouverture des enveloppes du concours *Geiser* devait avoir lieu ayant été renvoyée à plus tard, le Comité central a décidé de procéder lui-même à l'opération. L'ouverture des enveloppes qui eut lieu le 6 octobre 1939 a permis d'attribuer les prix aux auteurs suivants :

- 1<sup>er</sup> rang : N° 11 Prix fr. 350.—. Auteurs : MM. *R. Schwertz* et *H. Lesemann*, architectes, à Genève.  
 N° 12 Prix fr. 350.—. Auteurs : MM. *M. Piccard*, *R. Loup*, *J. Perrelet* et *L. Stalé*, architectes, à Lausanne.  
 N° 15 Prix fr. 350.—. Auteurs : MM. *O.* et *E.-M. Stock*, architectes, à Zurich.  
 2<sup>e</sup> rang : N° 7 Prix fr. 250.—. Auteur : *M. F. Sommerfeld*, architecte, à Zurich.  
 N° 14 Prix fr. 250.—. Auteur : *M. W. Vetter*, architecte, à Paris.  
 3<sup>e</sup> rang : N° 1 Prix fr. 150.—. Auteur : *M. H. Bernoulli*, architecte, à Riehen/Bâle.  
 N° 6 Prix fr. 150.—. Auteurs : MM. *B. Rahm*, *D. David* et *E. Jauch*, architectes, Hallau, St-Gall et Stockholm.

Zurich, le 6 octobre 1939.

*Le Comité central.*

## BIBLIOGRAPHIE

**Construction des abris privés (D. A. P.),** par *A. Zappelli*, dessins de *O. Zappelli*. Librairie de l'Université, F. Rouge & C<sup>ie</sup>, S. A., Lausanne 1939. 51 pages. 7 plans et figures.

Petit volume d'une singulière actualité à l'heure où la question des abris privés contre les attaques aériennes ne préoccupe plus quelques spécialistes seulement mais doit être abordée et discutée par les propriétaires soucieux de rendre habitables par temps de guerre les immeubles de nos villes.

Si les autorités se préoccupent de l'aménagement d'abris publics où pourront se réfugier, en cas de bombardements, les personnes surprises dans la rue, c'est aux milieux privés de prendre les mesures propres à limiter les dégâts pouvant survenir à l'intérieur d'un immeuble qui serait soumis à l'action directe ou indirecte (éclats, déplacements d'air, ébranlements) de bombes aériennes.

Si l'on part de l'hypothèse que la plupart des bâtiments de nos villes auraient, en cas d'attaques aériennes, à supporter non pas des coups au but directs de bombes de gros calibres, mais bien plutôt les effets de bombes incendiaires, de bombes à gaz et les ébranlements et éclats résultant de la chute des projectiles lourds dans leur voisinage immédiat, on peut sans frais exagérés aménager dans les caves des immeubles des abris susceptibles de protéger efficacement la vie des habitants.

Encore faut-il, pour ne pas dépenser en pure perte peine et argent, appliquer pour l'aménagement de ces abris privés

<sup>1</sup> Le « Concours Geiser », organisé tous les quatre ans par le Comité central de la S. I. A., grâce à une somme provenant du Fonds Geiser, est destiné, dans la règle, à favoriser l'étude d'une question de portée générale. Il s'adresse successivement à chacune des branches représentées au sein de la S. I. A. Il est ouvert à tous les citoyens suisses.

Cette année, c'est aux architectes que le jury désigné par le Comité central a proposé le sujet suivant :

*Problèmes actuels des Concours d'architecture*

L'étude de cette question vient à son heure. De nombreux concours n'ont pas donné les résultats escomptés. Des infractions aux « Principes de la S. I. A. en matière de concours d'architecture » ont été signalées de plus en plus fréquemment. Souhaitons donc que d'utiles enseignements se dégagent des travaux primés dont nous donnons ici le palmarès et signalons que le *Bulletin technique* entreprendra prochainement la publication du rapport du jury et des deux travaux en français classés en 1<sup>er</sup> rang. (Réd.)

quelques règles générales se rapportant à la localisation de l'abri, à l'épaisseur de ses parois, de son plafond selon les matériaux utilisés et l'importance du bâtiment susceptible de s'effondrer sur les caves.

Ces règles ont été rendues publiques depuis plusieurs années, en Suisse, par les *Directives techniques pour les constructions de défense aérienne*, éditées par la Commission fédérale de défense aérienne passive. Aujourd'hui nous signalons à nos lecteurs, sur le même sujet, l'ouvrage de *M. Zappelli*. Son mérite n'est pas d'innover, mais de présenter dans un langage simple, accessible aux non professionnels, les principes qui doivent guider le constructeur d'abris, la manière dont il importe de poser le problème dans chaque cas particulier.

Propriétaires, sociétés immobilières, gérants d'immeubles, architectes, prendront connaissance avec intérêt de ce volume. Souhaitons que les circonstances leur laissent le temps nécessaire pour examiner le problème avec soin et pour appliquer, espérons-le comme mesure préventive seulement, les règles clairement exposées par l'auteur. D. BRD.

### Une centrale thermique moderne de réserve et de pointe protégée contre les bombardements. — Revue *Brown-Boveri*, août 1939.

Pour couvrir les pointes de charge résultant des variations saisonnières ou journalières de consommation d'énergie électrique, ou pour suppléer momentanément à des perturbations survenant dans l'alimentation par les usines hydro-électriques de base (avaries aux machines, manque momentané d'eau, rupture de ligne, émeutes politiques, bombardements, guerre), les sociétés de distribution d'énergie sont souvent amenées à construire des centrales thermiques locales de secours. Elles peuvent être installées au centre même de consommation.

Ces centrales ne fonctionnant dans, la plupart des cas, qu'une centaine d'heures par an, il n'est pas nécessaire de porter une attention spéciale au rendement global et leur coût d'installation peut être de ce fait notablement réduit. Il est possible actuellement en utilisant des générateurs de vapeur Vélox de diminuer notablement l'encombrement de telles usines ; ce fait est particulièrement intéressant lorsqu'il s'agit d'installer une centrale souterraine protégée contre les bombardements.

L'article cité ici donne dans le détail les caractéristiques d'une centrale souterraine établie dernièrement près de Berne et d'une puissance utile de 9000 kW.

Son aménagement a posé quantités de problèmes nouveaux et nos lecteurs trouveront à cette notice des dessins et schémas<sup>1</sup> précisant sans ambiguïté les caractéristiques de l'équipement mécanique et électrique de cette usine établie dans un tunnel horizontal de section sensiblement équivalente à celle d'un tunnel d'une double voie de chemin de fer. Le volume total de la salle des machines est de 2300 m<sup>3</sup>.

Pour de telles installations souterraines le problème de la ventilation et de l'assèchement des locaux devient important. Il faut en particulier éviter que l'air extérieur humide pénétrant par ventilation dans la centrale ne soit la cause, lorsque cette dernière est au repos et que la température y est basse, de phénomènes de condensation. L'entretien des installations, les délais et commodités de rapide mise en marche des machines, l'alimentation en combustible de telles usines souterraines sont quelques-uns des nombreux points traités dans cet article où l'on trouvera en outre les résultats d'exploitation de l'usine décrite (rendements, consommations, etc.).

D. BRD.

**L'Industrie suisse du Gaz au service du peuple et du pays.** Notice historique et documentaire offerte à l'occasion de l'Exposition nationale par la *Société suisse de l'industrie du Gaz et des Eaux* et l'*Association des usines à gaz suisses*.

D'aucuns s'étonnent du développement pris chez nous, ces dernières années par l'industrie du gaz. Mais il a été démontré en maintes occasions déjà par des économistes com-

<sup>1</sup> Elévations, plan et coupes, schéma du circuit eau vapeur, schéma de récupération de vapeur aux boîtes étanches, schéma de l'alimentation en combustible, schéma de l'installation électrique et des services auxiliaires, etc.